

Image not found or type unknown



prestation compensatoire reçue

Par **aurelia25101**, le **27/01/2012** à **18:14**

Bonjour,

Suite à un divorce par consentement mutuel, j'ai reçu une prestation compensatoire sous la forme que mon ex-mari a renoncé à ses parts de la maison.

Aujourd'hui, je suis donc propriétaire du bien.

Ma question est par rapport à la déclaration de cette prestation compensatoire aux impôts.